



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Le lac Arthur Rémy

En 1815, l'étang de l'Aunay fut asséché, son emplacement resta marécageux et se confondait avec les terrains tourbeux des Evées près de la Butte des Sarrazins. En 1964, Albert Rémy (fils d'Arthur), maire de Senonches, fit creuser un lac dans les limites permises par les ruisseaux de Badouveau et Loiseau. Le lac réunit les pêcheurs et accueille des manifestations festives.

L'étang de Badouveau

Étang alimenté par le gouttier de la Rachée, Monsieur Badouveau était régisseur des domaines de Senonches appartenant à la famille Gonzague-Mantoue avant 1650.

L'étang Loiseau

On pense que ce nom est celui de Jean Loiseau, sieur de La Grange, frère d'un maître des forges cité dans un document de bail en 1660. Il est alimenté par le gouttier Brieux.

L'ancien étang de l'Isle

L'ancien étang de l'Isle, aujourd'hui asséché, est la propriété du Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre. Cette prairie humide de 4 hectares, recouverte de boisement, accueille de nombreuses espèces rares. Des animations sont régulièrement proposées par l'association pour les découvrir.

Balisage	GR® itinéraires de Grande Randonnée	GRP® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			



ATTENTION

Vous traversez la forêt domaniale et des bois privés.



N'oubliez pas que :

La cueillette des fruits de la forêt est une tolérance, elle doit rester dans un cadre strictement familial (1 panier de champignons par personne).

La chasse à tir a traditionnellement lieu de septembre à fin février, la chasse à courre de septembre à fin mars. Les jours de chasse sont définis chaque année. Il est prudent de s'informer des jours de chasse auprès des mairies.



ACCÈS

Paris / Senonches

RN 12 jusqu'à Dreux, D 928 jusqu'à Châteauneuf-en-Thymerais, D 24.
Ligne SNCF Paris-Montparnasse / Le Mans ; gare à La Loupe (12 km).



HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Hôtels à Senonches

Meublés de tourisme à Senonches et alentours

Camping à Senonches

Restaurants à Senonches

Ravitaillement à Senonches



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses détritres
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

www.tourisme28.com

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

Syndicat d'Initiative

2 rue Louis Peuret – 28250 Senonches

tél/fax : 02 37 37 80 11

www.senonchestourisme.com

info@senonchestourisme.com

SENONCHES

Parc naturel régional du Perche



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Forêt Domaniale de Senonches Circuit nature

à 1h30 de Paris

(8,5 km - 2 h 40)





Départ : Rond de Battenberg à Senonches.

Du rond-point, longer la rive du lac Arthur-Rémy. Passer le lavoir des Evées et franchir le déversoir. Traverser le parc. Couper la rue de la Tourbière vers la gauche pour longer l'étang par la gauche.

Traverser l'avenue de Badouleau, poursuivre par le chemin à gauche en lisière de bois et arriver à l'étang de Badouleau. Tourner à gauche, continuer tout droit (source de la Hutte).

2 km : Couper la rue de Pontgouin et emprunter le chemin en face. Prendre la rue à gauche. Au bout, obliquer à droite puis, après le n° 21, tourner à gauche par la rue de l'Étang-de-l'Isle.

Face au n° 5, s'engager dans le passage entre deux maisons pour atteindre le sentier enherbé qui longe l'ancien étang de l'Isle (zone humide protégée). Passer sur la digue des Esseaux. Emprunter la passerelle et descendre à droite. Après le n° 7, se faufiler à gauche dans le passage enherbé.

3,1 km : Au rond-point, tourner à gauche (à droite, lavoir du Vieux-Fourneau). Au carrefour, tourner à droite par la route des Brosses. La quitter à la fourche pour suivre à gauche le chemin de terre bordé d'une haie.

3,9 km : Au bout du chemin, tourner à gauche, puis à droite. Traverser la route de La Ferté-Vidame (D 941) et continuer sur la droite. Après le pont, prendre le chemin à gauche.

5,1 km : Traverser prudemment la rue pour continuer tout droit. Suivre à droite la rue de la Sablonnière.

6,1 km : À l'étang Loiseau, tourner à gauche et longer le grillage. Emprunter la petite passerelle et continuer à droite, puis à gauche (point 179) pour longer la clôture. Suivre le sentier et traverser la voie ferrée.

6,8 km : Traverser la route et entrer dans le bois. Suivre le sentier qui passe à gauche de la maison forestière. Traverser l'avenue de Gaulle et emprunter la passerelle en face pour entrer dans le bois. Traverser l'avenue Poucin, contourner le bâtiment par la droite, passer entre le tennis et l'étang, puis rejoindre le rond de Battenberg.

8,5 km : Arrivée au Rond de Battenberg.